

Plan Fanfares 2023

Présentation en Hauts-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FEDERATION HAUTS-DE-FRANCE



Webinaire enregistré

Permettant sa diffusion sur le site plan-fanfares-hautsdefrance.fr et d'aider les associations dans le montage de leurs dossiers

Historique

Le plan Fanfares

2021-2022

- Initiative de la députée Anne-Laure CATTELOT de soutenir les harmonies et fanfares
- Attention conjointe des ministères de la Culture et de la cohésion des territoires sur le sujet
- Concertation avec les fédérations musicales (CFB&F, CMF, FSCF, UFF)
- Mise en place d'un plan global de deux ans (2021-2022), doté de 1,5 millions d'€ sur 2 ans du MCC dont 900 000 € délégués aux DRAC et 500 000 € sur 2 ans, du Ministère de la Cohésion des Territoires

Mise en place en Hauts-de- France

- Le volume d'associations potentiellement concernées en Hauts-de-France (+- 1000) a nécessité la mise en place d'un dispositif spécifique
- Création d'un site unique de présentation et de gestion du plan Fanfares : <https://www.planfanfares-hautsdefrance.fr>
- Mise en place d'un partenariat entre
 - La Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France
 - Les 4 fédérations régionales présentes sur le territoire
 - CFB&F Hauts-de-France
 - CMF Hauts-de-France
 - FRSM Hauts-de-France
 - UFF Hauts-de-France

Pérennisation du plan

- Visite de Madame la Ministre à Gommegnies – Annonce de la pérennisation du plan porté à 1,5 M€ de dotations
- Changement dans la méthode : les DRAC font une estimation de l'enveloppe budgétaire souhaitée et s'organisent selon des modalités qui lui sont propres
- En Hauts-de-France: maintien des appels à projets au 31 mars et de la collaboration avec les fédérations musicales régionales

Bilan des aides obtenues

- **Bilan national pour la première année**
- 230 projets soutenus sur 310 déposés pour un montant de 805 331 euros, 3 DRACs ont abondé ce plan par des financements complémentaires dont la DRAC des Hauts-de-France.
- **Bilan pour les Hauts-de-France pour les deux années :**
- 136 projets portés par des sociétés musicales ont pu être soutenus à hauteur de 246 000 euros (☐ aide moyenne de 1800 €)
- 60 000 euros ont permis de soutenir des projets portés de manière transversale par les fédérations
- 20 000 euros ont été accordés pour la création et l'animation du site internet

Bilan National 2021

REGION	Total projets	Total Subvention demandée	Projets soutenus	Total subventions attribuées	Dont subventions complémentaires de la DRAC
Auvergne Rhone Alpes	61	352 050 €	37	120 381 €	20 380 €
Bourgogne Franche-Comte	32	176 680 €	19	100 000 €	15 000 €
Bretagne	9	41 800 €	7	36 000 €	
Centre Val de Loire	13	110 891 €	6	26 000 €	
Corse	1	12 514 €	1	10 000 €	
Grand Est	31	168 819 €	13	48 000 €	
Guadeloupe	2	29 000 €	2	20 000 €	
Guyane	1	3 000 €	1	3 000 €	
Haut-de-France	74	110 000 €	74	149 950 €	20 000 €
Ile-de-France	14	79 525 €	8	37 000 €	
La Réunion	1	10 000 €	1	6 000 €	
Martinique	3	43 000 €	3	19 000 €	
Normandie	10	44 652 €	9	33 000 €	
Nouvelle Aquitaine	22	162 883 €	16	80 000 €	
Occitanie	14	119 941 €	12	45 000 €	
PACA	10	50 364 €	10	31 000 €	
Pays de Loire	16	80 546 €	11	41 000 €	
Total général	310	1 595 665 €	230	805 331 €	55 380 €

Quelques exemples de projets et témoignages

- Spectacle –cabaret à Burbure 62, par le CREMA (collectif représentant les musiques amateur) permettant d’associer Théâtre et musique. Arrangement d’une œuvre musicale réalisé par Samuel Ternoy, professeur de piano au Conservatoire communautaire Bethune Bruay proposé aux harmonies du territoire, permettant de toucher 22 associations adhérentes.
- Rencontre entre l’Harmonie de Crespin , 59 ,CMF, et le groupe de rock powershake orchestrash (59)
- le projet d’Oulchy-le-Château, 02, CFB&F , commande d’œuvre auprès de deux compositeurs
- Stations, création d’une œuvre originale autour du thème du deuil , Orchestre d’Harmonie de Roye CMF, avec Jérémie DUFORT, tubiste
- Quesnoy-sur-Deûle, création autour d’Ali Baba
- Roncq, création pour BF & Chœur

Discussion en séance
des projets qui ont été
menés par certains
participants du
webinaire

Principes Généraux

- La demande doit reposer sur un ou plusieurs axes :
 - Axe 1: Accompagnement des artistes amateurs
 - Axe 2 : Développement de partenariats et de collaborations
- Pas d'aide pour des demandes de matériel (instruments par exemple) qui ne sont pas accompagnées d'un projet artistique et culturel le justifiant
- Montant maximal du soutien à hauteur de 50% du projet, plafonné à 10 000 € (axes 1 & 2)
- Priorité aux associations n'ayant pas bénéficié d'un soutien aux plans fanfares précédents
- Ce dispositif n'est pas à confondre avec le FEIACA
 - Le plan Fanfares n'est pas cumulable avec le FEIACA

Axe 1

Accompagnement des artistes amateurs

- Ce qui est soutenu
 - Actions de formation des amateurs (stage, master class, résidence, atelier...);
 - Ouverture artistique (commande d'œuvre, composition, ouverture à de nouveau répertoire, ouverture à de nouvelles disciplines...);
 - Formation des encadrants permettant d'approfondir leurs compétences artistiques, pédagogiques et l'acquisition de nouveaux répertoires.
- Des exemples
 - Accueil d'un intervenant ponctuel pour redynamiser la structure après covid
 - Soutien à la polyvalence instrumentale (tambours/percussionnistes, ...)
 - Découverte de répertoires inconnus (jazz, ...)
- Pièges à éviter
 - Soutien d'actions déjà en place
 - Complément d'un déficit structurel ou conjoncturel
- Nos conseils
 - Menez une réflexion sur votre projet associatif et culturel: vos forces, vos faiblesses, où souhaitez vous aller
 - Échangez avec vos fédérations sur votre participation aux actions de formation (stages)

Axe 2

Développement de partenariats et de collaborations

- Ce qui est soutenu
 - Développer les rencontres et échanges entre orchestres ;
 - Générer des projets entre associations avec les conservatoires et l'ensemble des ressources culturelles du territoire.
 - Projets inter-fédérations et/ou projets qui s'inscrivent dans une dynamique territoriale
 - Développer des projets associant sport et culture, notamment dans le cadre de la préparation des Olympiades culturelles (JO Paris 2024) et de la coupe du monde de Rugby, pour valoriser les collectifs amateurs musicaux.
- Des exemples
 - Montage d'une rencontre musicale à l'échelle d'une intercommunalité avec approche innovante (rassembler les percus pour former une Batucada éphémère, ...)
 - Proposer un projet en lien avec une école de musique intercommunale ou un conservatoire
 - Mise en place d'animations en marge d'événements sportifs
- Pièges à éviter
 - Festival déjà en place et déjà soutenu par ailleurs
 - Demande de financement pour payer un voyage
- Nos conseils
 - Montrez en quoi l'échange mis en place entre en cohérence avec votre projet culturel
 - Identifiez des partenariats, des coconstructions (échanges musique-théâtre, ...)

Modalités de dépôt

- Pour les Hauts-de-France: <https://planfanfares-hautsdefrance.fr>
 - il est conseillé de prendre connaissance du site du ministère sur le plan fanfaeres <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Plan-fanfare>
- Quelques rappels budgétaires
 - Utilisez de préférence le modèle proposé
 - Équilibrez vos budgets prévisionnels
 - Le budget du projet doit faire apparaître l'aide au titre du plan Fanfares
 - Les ratios doivent être respectés (ex: pas plus de 50% du budget hors bénévolat)
- Présentation de votre projet
 - Pour qui ? qui sera concerné par votre demande
 - Pour quoi ? quel est l'objectif recherché
 - Comment ? quel moyen vous mettez en œuvre
 - Quand ? calendrier prévisionnel de mise en place
- Pièces complémentaires qui permettront de mieux cerner l'univers où vous évoluez
 - Bilans année précédente
 - Impact covid éventuellement
- Profitez de la zone « Commentaire ou informations diverses » pour donner tout élément de contexte qui permettra à la commission de comprendre au mieux votre demande

Processus d'instruction

- 31 mars: date limite de dépôt du dossier
 - ***Vous devez impérativement recevoir un accusé réception par mail à conserver; si ce n'est pas le cas, considérez votre dossier comme non déposé***
- Une commission se réunira et
 - Vérifiera l'éligibilité de la demande
 - Contrôlera le montant demandé
 - Étudiera la demande
 - Fera une première proposition
- Les demandes seront ensuite consolidées et les propositions revues
- Enfin un arbitrage final sera rendu

Processus de mise en œuvre des aides

- Fin juin: annonce des décisions
 - Affichage de la décision reçu/non reçu sur le site plan Fanfares et désignation d'une fédération musicale gestionnaire
- Téléchargement des pièces à produire et envoi de celles-ci complétées à la fédération gestionnaire
- Versement de l'aide
- Point à mi parcours de la réalisation du projet
- Bilan en fin de projet
 - Quantitatif, qualitatif et financier

Éléments à collecter pour la phase de bilan et engagements sur la communication

- Valorisez vos projets: photos, vidéos, durant la mise en place et la restitution, bilan qualitatif (ce que le projet a apporté, quelles collaborations ou projets sont nés, ...) et quantitatif (nombre de personnes concernées, estimation du public venu à la restitution, ...)
- **ATTENTION**, vous devez vous engager sur la communication
 - À placer les logos du gouvernement et du plan Fanfares
 - D'y apposer la mention « *Ce projet a été financé par la DRAC Hauts-de-France dans le cadre du Plan Fanfares du Ministère de la culture et de la communication* »
 - la publication sur les réseaux sociaux : un mode d'emploi vous sera fourni (mot dièse, ...)
 - Créer un communiqué de presse : des éléments / modèles vous seront fournis



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Questions posées par écrit

Est-ce que cette année le plan fanfare est dédié aussi pour les chorales dans le but de faire un concert en association HBM de Saint pol sur mer et la Chorale de Saint pol sur mer.

Deux harmonies de deux départements différents pour un projet commun (un cine concert sera proposé sur chaque département) peuvent elles déposer deux dossiers plan fanfare ou doivent elles déposer un seul dossier pour le projet?

Critères de l'éligibilité, projet pour l'année en cours ou pas ... constitution du dossier

Quels sont les changements par rapport à l'année dernière ?

Merci de votre
attention, questions

contact@planfanfares-hautsdefrance.fr